

# CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYES 2<sup>ème</sup> DIVISION

*Ce règlement complète ou modifie le Règlement Standard des Rallyes*

## ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division se disputera selon le calendrier ci-dessous :

30 mars-2 avril 2017	Grasse	Asa de Grasse
31 mars-2 avril 2017	Epernay Vins de Champagne	Asa Champagne
28-30 avril 2017	Lozère	Asa Lozère
12-14 mai 2017	Dieppe-Normandie	Asa Pays de Dieppe
02-03 juin 2017	Giraglia	Asa Bastiaise
02-04 juin 2017	Vins Mâcon	Asa des Vins Mâcon
23-24 juin 2017	Bretagne	Asa Océane
30 juin-1 <sup>er</sup> juillet 2017	Ternois	Asa Circuit de Croix
21-23 juillet 2017	Montagne Noire	Asa des Monts d'Autan
28-30 juillet 2017	Tour Auto Rallye de la Réunion	Asa Réunion
07-09 septembre 2017	Ain Jura	Asa Esca
09-10 septembre 2017	Pays de Saint Yrieix	Asa Saint Martial
22-24 septembre 2017	Vosgien	Asa Vosgien
03-05 novembre 2017	Automne La Rochelle	Asa Sport Auto Océan

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

Tout rallye du Championnat France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division compte également pour la Coupe de France des Rallyes coefficient 4.

## ARTICLE 3. CONCURRENTE ET PILOTES

Tout pilote qui désire participer au Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division doit adresser une demande d'inscription auprès de la FFSA, 21 jours avant la date du premier rallye pour lequel il souhaite marquer des points, accompagnée de la somme de 150 €.

Les pilotes inscrits au Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division seront engagés en priorité dans les rallyes sous réserve qu'ils adressent leur bulletin d'engagement dans le respect de la date de clôture.

### 3.1. DEMANDES D'ENGAGEMENT

**3.1.3.** Le Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division est ouvert à tout pilote titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours.

Les pilotes peuvent participer à un rallye sans obligation d'inscription au Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division, mais ne marquent pas de points au Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division.

Les pilotes prioritaires FIA peuvent participer mais ne marquent pas de points au Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division.

**3.1.5** La date de clôture des engagements sera fixée au lundi de la semaine précédant la semaine du rallye.

La liste des engagés devra être publiée et reçue à la FFSA au plus tard le mardi précédant le rallye.

**3.1.11.** Le montant des droits d'engagement est fixé à **650 €** maximum pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES AUTORISEES

- Groupe A et FA, y compris WRC (2.0 et 1.6T homologuées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016), S2000 2.0 Atmo et S2000 1.6T(RRC), Super 1600,
- Groupe R,
- Groupe N et FN, N2 Série
- Groupe F 2000,
- GT de Série,
- GT+

Les voitures du groupe GT+ sont admises à participer aux rallyes inscrits au Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division. Leurs pilotes marqueront les points du Championnat de France mais pas ceux de la Coupe de France Coefficient 4.

Une GT+ ayant participé (figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ) à UN rallye de Championnat de France 2<sup>ème</sup> division bénéficiera d'une invitation lui permettant de participer à DEUX rallyes de Coupe de France Coefficient 4.

Cette invitation sera délivrée par la FFSA, après demande du propriétaire de la voiture, 15 jours au plus tard avant la date du rallye de coefficient 4 auquel il souhaite participer.

Elle pourra être renouvelée selon le principe de 1 rallye effectué en CFR 2<sup>ème</sup> division donnant droit à 2 rallyes de Coupe de France Coefficient 4.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. DESCRIPTION

Un rallye comptant pour le Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division se déroulera sur 60 heures maximum (2 jours ½ maximum) du début des vérifications à l'heure d'entrée du 1<sup>er</sup> concurrent dans le parc d'arrivée.

- Le kilométrage total d'Epreuves Spéciales est compris entre 130 et 180 km.
- Le nombre d'Epreuves Spéciales différentes est de 4 minimums.

## 6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages maximum par épreuve spéciale.

Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur (**panachage autorisé**):

- Le WE précédant le départ du rallye ou
- 2 journées consécutives précédant le départ du rallye.

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.3.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit\* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

\* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

## ARTICLE 9. CLASSEMENT

### 9.1. CHAMPIONNAT PILOTES

#### 9.1.1. Attribution des points

A l'issue de chaque rallye, un classement Pilotes sera extrait du classement général du rallye. Celui-ci sera exclusivement réservé aux pilotes inscrits au Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division.

Les points seront attribués selon cet unique classement.

Une attribution de points sera faite comme ci-après :

Classement	Général	Classe
1 <sup>er</sup>	25 points	5 points
2 <sup>ème</sup>	18 points	4 points
3 <sup>ème</sup>	15 points	3 points
4 <sup>ème</sup>	10 points	2 points
5 <sup>ème</sup>	8 points	1 point
6 <sup>ème</sup>	6 points	
7 <sup>ème</sup>	4 points	
8 <sup>ème</sup>	3 points	
9 <sup>ème</sup>	2 points	
10 <sup>ème</sup>	1 point	

**9.1.2.** Le classement final du Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division sera établi en tenant compte, pour chaque pilote inscrit, de ses 9 meilleurs résultats et la totalité des points de bonus.

**9.1.3.** Le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points sera titré Champion de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> division.

## **9.2. CHAMPIONNAT COPILOTES**

**9.2.1.** Les copilotes des pilotes inscrits au CFR 2<sup>ème</sup> division, bénéficieront d'une attribution de points selon les mêmes règles que celles définies pour les pilotes à l'art. 9.1

**9.2.2.** Le classement final du Championnat de France Copilote des Rallyes 2<sup>ème</sup> division sera établi en tenant compte, pour chaque copilote, de ses 9 meilleurs résultats et la totalité des points de bonus.

**9.2.3.** Le copilote ayant totalisé le plus grand nombre de points sera titré Champion de France copilote des Rallyes 2<sup>ème</sup> division.

## **9.3. POINTS DE BONUS**

Applicables à tous les classements, sauf Coupe de Marque.

- Participation : 2 points seront attribués aux équipages inscrits au CFR 2<sup>ème</sup> division figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ du rallye.
- Arrivée : 3 points seront attribués aux équipages inscrits au CFR 2<sup>ème</sup> division figurant au classement final du rallye.

Ces points seront acquis définitivement et ne pourront être décomptés, sauf en cas d'exclusion.

## **ARTICLE 10. PRIX ET COUPES**

### **REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée.

Les organisateurs pourront organiser une remise des prix supplémentaire.